

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS286

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après la cinquième occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , de représentants des associations de permanence des soins, de représentants du service d'accès aux soins, de représentants des équipes de soins spécialisés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de rajouter les représentants des associations de permanence des soins, du service d'accès aux soins, des équipes de soins spécialisés, à la liste des participants au conseil territorial de santé.